



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Nantes, le 25 avril 2024

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par :

Emmanuelle PATIGNY et David DU CHELAS  
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr

### **COPIL n°1 - lancement de la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de Nantes – Saint-Nazaire du 15 avril 2024 relevé de conclusions**

**Pièces jointes :**

- Présentation diffusée en séance
- Liste de présence

**Ordre du jour :**

- 1- Bilan du PPA Adopté en 2015
- 2- Processus de révision du PPA
- 3- Enjeux à prendre en compte
- 4- Calendrier et prochaines étapes

### **Introduction**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique a introduit la réunion en rappelant les enjeux ( notamment sanitaires) associés à la pollution atmosphérique, qui peuvent varier localement selon la densité urbaine, la densité industrielle...

Mme la Directrice de la DREAL a également rappelé les enjeux visant non seulement la prise en compte de la santé de manière globale « One health », déclinée, entre autres, via le PRSE, mais aussi en indiquant que la révision du PPA s'inscrit dans un cadre de durcissement des valeurs de référence (valeurs OMS et révision de la directive qualité de l'air qui vise à se rapprocher de ces valeurs OMS). Ainsi, c'est bien aux différentes échelles qu'il est important d'agir pour limiter la pollution atmosphérique, le PPA contribuant de son côté à coordonner et renforcer les actions mises en œuvre à l'échelle locale.

#### **1. Bilan du PPA adopté en 2015**

Présentation par la DREAL et Air Pays de la Loire du bilan du PPA adopté en 2015 (aspects qualitatifs et quantitatifs).

En complément des éléments présentés, et en réponse aux échanges avec les participants, les précisions suivantes ont été apportées:

- Une synthèse de l'évaluation du PPA sera mise en ligne sur le site internet de la DREAL.
- Du point de vue de l'exposition de la population, la situation montre que les valeurs réglementaires sont respectées, mais que les dernières valeurs guides OMS sont quant à elles dépassées pour certains polluants.



Tél : 02.72.74.73.00  
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr  
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2

- Aucun objectif de réduction des émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) n'avait été défini dans le précédent PPA. L'objectif national du PREPA était alors de -4 % sur la période 2005-2020. Le bilan (2019) présenté montre cet objectif national a été largement dépassé : la diminution des émissions de NH<sub>3</sub> a été de -29 % entre 2008 et 2019 (lié principalement à une baisse des émissions industrielles).
- Parmi les 3 actions indiquées comme étant non engagées, l'une d'entre elles a été réalisée depuis l'évaluation (réalisée en 2023 : une action de sensibilisation/formation visant les agents de maintenance des petites installations de combustion soumises à déclaration).  
Les deux actions non réalisées sont :
  - une action qui visait à faire remonter au niveau national les souhaits d'expérimentations locales d'un point de vue mobilités. A priori, aucune demande des collectivités n'a été recueillie en ce sens sur la durée de vie du PPA ;
  - l'action de sensibilisation sur le chauffage domestique au bois. Sur ce point, il sera nécessaire d'avoir une action dans la révision du PPA, au vu des enjeux associés au Plan national Chauffage au bois.
- Les émissions de polluants de l'année 2019 présentées pour le bilan constituent les données les plus récentes consolidées à l'échelle du PPA. L'inventaire des émissions 2022 sera bientôt disponible et sera utilisé pour l'état initial de la révision du PPA. Pour les données de concentration, celles-ci sont bien présentées jusqu'en 2023.

## **2. Processus de révision du PPA**

Présentation par la DREAL et Ramboll (bureau d'études, assistant la DREAL) du processus de révision du PPA.

En complément des informations présentées, il ressort des échanges, les éléments suivants :

- Intégration souhaitable des données d'exposition de la population et en corollaire des publics les plus sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes en situation de précarité...), via par exemple la cartographie des établissements sensibles croisée avec les concentrations en polluants.
- Le PPA pourrait faire le lien avec les contrats locaux de santé signés ou en cours de signature, ainsi qu'avec les démarches d'urbanisme favorable à la santé (opérationnelles ou planification)
- Un point de vigilance est souligné sur les données d'émissions liées au chauffage au bois domestique qui devraient sensiblement évoluer (à la hausse) compte tenu des dernières études disponibles, tant d'un point de vue consommation de bois à l'échelle régionale (étude ADEME), que du point de vue des facteurs d'émissions (étude CITEPA sur l'intégration des « condensables »).
- Le PPA n'est pas le cadre prévu pour la prise en compte des polluants non réglementés (Particules ultrafines, pesticides, PFAS...), mais certaines actions associées pourraient y être intégrées au titre de l'amélioration des connaissances, sous réserve de portage et de financements identifiés.

## **3. Enjeux à prendre en compte**

Présentation par Ramboll des enjeux identifiés.

Pour illustrer le cadre de réflexion des groupes de travail, quelques exemples concrets d'actions sont donnés:

- GT Mobilités :
  - Actions mises en œuvre dans le cadre des plans de déplacements urbains (PDU) des collectivités, visant à favoriser les transports en commun, les mobilités douces
  - Mise en œuvre du SERM (Service Express Régional Métropolitain) autour de Nantes
  - Développement et promotion des Plans de Déplacement d'Entreprises
- GT Résidentiel-Tertiaire
  - Mise en place d'un Fonds Air Bois (aide au renouvellement des anciens appareils de chauffage au bois)
  - Interdiction de foyers ouverts sur les logements neufs
  - Sensibilisation sur le brûlage des déchets verts
- GT Activités économiques :
  - Valoriser et encourager les réductions des émissions des ICPE

Des échanges avec les participants, il ressort les éléments suivants :

- L'articulation entre PPA et étude de zone (CARENE) sera à étudier finement car ce sont deux démarches bien distinctes, avec des objectifs différents.
- Certains participants suggèrent de valoriser/d'utiliser les données collectées via l'étude de zone pour montrer les meilleures pratiques(notamment industrielles) potentiellement répliquables, etc.
- Les actions transverses (communication, connaissance, procédures en cas de pics de pollution...) pourront être évoquées dans les différents GT et seront traitées au niveau du comité technique qui aura un rôle d'ensemblier et de coordination des travaux en GTs.
- Le sujet de l'urbanisme favorable à la qualité de l'air sera traité dans le GT « Résidentiel/Tertiaire ».
- Il a été rappelé que les évolutions réglementaires (intégration des PM<sub>2,5</sub>) à venir devraient augmenter le nombre de déclenchements de procédures préfectorales en cas de pic de pollution.

Aucune objection n'étant faite en séance sur le périmètre du PPA (59 communes concernées), les enjeux associés, la méthodologie proposée (COFIL, COTECH, Gts) et les thématiques des groupes de travail, ces éléments sont validés par le COFIL.

#### **4. Calendrier et prochaines étapes**

Présentation par la DREAL du calendrier et des prochaines étapes.

En complément de la présentation, il ressort des échanges, les éléments suivants :

- Sur la question des travaux lancés par les collectivités pour l'élaboration des PAQA - Plan d'Actions pour la Qualité de l'Air (en cours pour la CARENE par exemple) et de leur prise en compte des objectifs du PPA, dont la révision démarre seulement, il est

conseillé aux collectivités de prendre comme référence a minima les objectifs nationaux du PREPA, ce qui limite les risques d'incohérences.

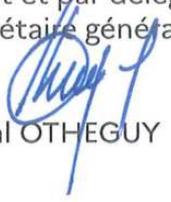
- Compte tenu du planning relativement serré, et pour que les GT soient constructifs et efficaces, des participants suggèrent de transmettre des informations en amont des réunions (par exemples : éléments de diagnostics, exemples d'actions issues de PPA adoptés en France récemment, bonnes pratiques, éventuellement listes d'actions envisageables,...).

### **Prochaines étapes :**

- Le comité technique (COTECH) se réunira le 16 mai 2024 ;
- L'invitation au COTECH annoncera également la mise en place des groupes de travail et proposera de s'inscrire pour y participer.
- Le COTECH et les GTs se dérouleront en visioconférence.

En conclusion, M. le secrétaire général de la préfecture remercie l'ensemble des participants et les invitent à participer à la suite des travaux.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général

  
Pascal OTHEGUY